



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

FAITES-VOUS DÉPANNER PAS ARNAQUER



PORTE CLAQUÉE ? ÉVIER BOUCHÉ ? PANNE D'ÉLECTRICITÉ ?

10 CONSEILS PRATIQUES

1 Attention aux prospectus d'aspect « officiel » déposés dans les entrées d'immeubles ou chez certains commerçants ; n'utilisez pas ces numéros de téléphone.

2 Anticipez et élaborez vous-même votre liste de numéros d'urgence.

3 Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.

4 N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur.

5 N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.

6 Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit ; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.

7 Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.

8 Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.

9 Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance : gardien, proches.

10 Porte claquée à minuit ? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

f DGCCRF @dgccrf
www.economie.gouv.fr/dgccrf

DG CCRF

Direction générale de la
concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes

Signalez votre problème de consommation sur
signal.conso.gouv.fr

Le site, géré par la DGCCRF, vous oriente dans votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.